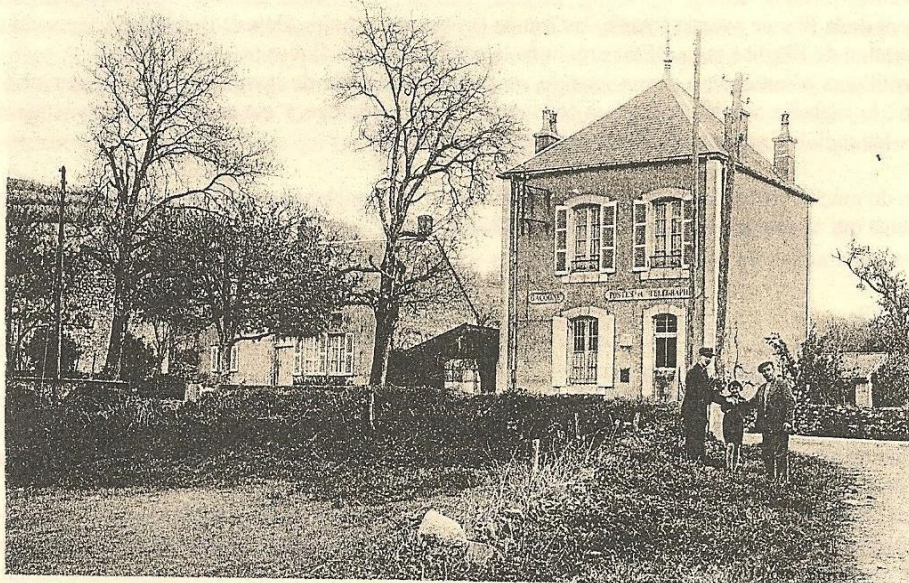


## GACOGNE SOUS LA TROISIEME REPUBLIQUE – DE 1888 A 1906



GACOGNE — Bureau de Poste

Edit. H. Drouin

L'an passé, notre récit intitulé « Gâcogne au début de la Troisième République » avait pris fin en 1887. C'est donc en 1888 que nous allons reprendre le cours des événements qui se sont produits dans la Commune, et ce, jusqu'en 1906, année qui ne marque pas la fin de la Troisième République, laquelle se poursuivra jusqu'en 1940 pour faire place à l'Etat Français du Maréchal Pétain.

Mais avant d'entamer ce récit, posons un rapide regard sur la situation de la France à cette époque, et pourquoi pas au travers de ses Présidents de la République ?

- Après la démission forcée en 1887 de **Jules Grévy**, as du billard, dont le gendre vendait les décorations, le troisième président de la Troisième République, **Sadi Carnot**, descendant d'une bourgeoisie cossue, fut élu pour un septennat allant de 1887 à 1894. La République se démocratise, même si les vieilles dynasties n'ont pas lâché le contrôle des affaires (houillères, aciéries, manufactures de textiles, banques, etc....) Or, Sadi Carnot préside de haut à l'effondrement du mouvement anarchique du Général Boulanger qui avait rallié les mécontents de toutes espèces, ce qui lui valu d'être assassiné à Lyon en 1894. Le progrès marche à pas de géant et l'Exposition Universelle de 1889 en est une des plus belles illustrations avec l'édification de la Tour Eiffel. Ce premier monument d'acier illuminé célèbre à la fois le centenaire de la Révolution et l'avènement d'une énergie nouvelle : l'électricité.
- Le quatrième président, **Jean Casimir-Perier**, porté à la Présidence de la République en Juin 1894, après l'assassinat de Sadi Carnot, propriétaire des Mines d'Anzin et politiquement conservateur, homme qui avait fortement contribué à la répression des mouvements ouvriers et de l'agitation anarchiste, fut porté à démissionner dès Janvier 1895, après avoir été violemment attaqué par les socialistes et, en particulier, par Jean Jaurès, fondateur de « L'Humanité ».
- Le cinquième président, élu en Janvier 1895, fut un républicain modéré nommé **Félix Faure**. Il renforça l'alliance avec la Russie et poursuivit la colonisation avec Madagascar. Malgré la lettre ouverte célèbre « J'accuse... ! » que lui adresse Emile Zola, Directeur de « L'Aurore » en Janvier 1898, le Président Félix Faure ne souhaite pas la révision du procès de Dreyfus qui a plongé la France dans la crise. Il mourut subitement en 1899 dans des conditions qui firent scandale.
- Enfin, le sixième président parvint à assurer entièrement son septennat, de 1899 à 1906, bien qu'un jour il fut agressé au champ de courses d'Auteuil. Il s'agit à nouveau d'un républicain modéré, **Emile Loubet**, l'homme qui gracia Dreyfus. C'est la Belle Epoque. M. et Mme Louvet se créent des devoirs de mondanités. Le 14 Juillet 1900, trois mille personnes sont invitées à L'Elysée. L'Exposition Universelle de 1900, inaugurée par M. Loubet a un succès retentissant qui confirme l'enrichissement de la France. Outre consécration de la Fée Electricité, on y découvre l'automobile, la « petite reine », un télescope géant, le cinématographe et on y rencontre de jeunes fous passionnés par l'aviation.

Le Président entretient les meilleurs rapports avec ses voisins couronnés et un protocole minutieux règle leurs fréquentes visites à Paris. Enfin, M. Emile Loubet, par son importante activité diplomatique, contribua au rapprochement de la France avec la Russie, la Grande Bretagne et l'Italie. Hélas ! l'envers du décor est que :

- . la séparation de l'Eglise et de l'Etat provoque la colère des catholiques ;
- . les travailleurs n'ont droit à aucun jour de vacances ; la journée de travail est de 10 H durant 6 jours par semaine ; la maladie signifie misère et souvent faim ; le chômage n'est compensé par aucune allocation, bien que les socialistes combattent pour améliorer cette situation.

C'est à la fin du mandat de M. Loubet que nous cessons cette nomenclature présidentielle pour nous consacrer aux événements qui se sont produits à Gâcogne, de 1888 à 1906.

#### ▪ Année 1888

##### Refus de construire une école des filles

Souvenez-vous qu'en 1887, un arrêté préfectoral prescrivait la construction d'une école des filles. Or, le coût du terrain, majoré des frais de construction, soit un total de 30 000 F ne pouvait être envisagé sans l'aide d'un secours et d'un emprunt. Au cours d'une séance extraordinaire du 15 Janvier 1888, le Conseil décide de refuser la construction de cette école pour les raisons suivantes :

- . La commune, déjà grevée de deux emprunts, ne possède aucune ressource disponible. ;
- . Les propriétaires de l'immeuble servant d'école de filles sont disposés à faire des aménagements en conformité avec les règlements édictés par l'Administration Supérieure .
- . Enfin, le Conseil Municipal étant en fin de mandat, estime qu'il est en dehors de sa compétence d'imposer la commune d'une somme aussi importante, mais demande à l'Administration de consentir à ce que l'école des filles existante (tenue par les sœurs d'une congrégation) soit réparée en conformité avec la réglementation scolaire.

##### Demande de secours pour les indigents et pour le mobilier scolaire

La Commune dépense tous les ans près de 300 F pour les indigents de la Commune de Gâcogne, mais les fonds concernant l'assistance publique sont épuisés. En raison des emprunts contractés, la Commune se refuse à voter une nouvelle imposition et décide de solliciter un secours de 300 F à la Commission Départementale de la Nièvre pour la distribution du pain en 1888.

Le manque de mobilier scolaire nuit beaucoup à la Direction pédagogique de l'école et à l'instruction des filles. Or, la Commune ne dispose que de 30 F inscrits au budget supplémentaire et doit en conséquence solliciter un secours auprès de la Commission Départementale de la Nièvre.

##### Elections municipales

Monsieur Eugène DUPIN, maire depuis 1878, est à nouveau reconduit dans ses fonctions. M. CHATELIN Léonard reste son adjoint.

#### ▪ Année 1889

##### Aides aux indigents

Les indigents admis au Service Médical gratuit seront au nombre de 30 en 1889. Les familles ayant droit au pain gratuit seront au nombre de 17. Un nouveau secours de 300 F est demandé à la Commission Départementale de la Nièvre pour cette distribution de pain.

##### Etude d'un chemin reliant les hameaux de Parjot et l'Huis-au-Page

Le Conseil considérant que Parjot est le seul hameau qui ne soit pas relié au chef-lieu de la commune par un chemin praticable, décide que toutes les ressources extraordinaires afférant aux chemins vicinaux ordinaires seraient appliquées sur ledit chemin entre le hameau de Parjot et celui de L'Huis-au-Page. C'est en 1889 que l'étude de ce chemin va être entamée en même temps que sera demandée la subvention à laquelle la commune peut prétendre.

▪ Année 1890

Aides aux indigents

Les indigents admis au Service Médical gratuit sont au nombre de 28 ; 19 bénéficieront du pain gratuit.

Emprunt pour dépenses urgentes :

Il est décidé de contracter un emprunt de 6 000 F sur 15 ans pour faire face à des dépenses indispensables :

. 4 000 F employés aux chemins vicinaux et notamment celui projeté devant relier la route 77 bis à Parjot,

. 1 000 F pour la réparation de l'église,

. 1 000 F pour le mobilier scolaire de l'école.

Catastrophe aux houillères de la Machine

Au printemps de 1890, 43 mineurs périssent, laissant 39 veuves, 100 orphelins, sans compter les parents âgés ou infirmes. M. le Préfet fait appel à la fraternité sociale auprès de la Municipalité de Gâcogne.

▪ Année 1891

Hiver rigoureux

L'hiver 1890-1891 s'est révélé particulièrement rigoureux. Pour soulager les misères consécutives à ce froid intense, le Préfet accorde 60 F qui seront partagés entre 14 indigents désignés par le Conseil.

Aides au indigents

Les indigents ayant droit au pain gratuit en 1891 sont au nombre de 19.

Demande d'un second facteur

Il est constaté que l'étendue de la Commune de Gâcogne est telle qu'il est impossible au facteur de faire sa tournée avant le départ du courrier. Pour pallier à cet inconvénient, le Conseil sollicite auprès de l'Administration des Postes l'obtention d'un second facteur, ainsi que cela vient d'être accordé à la Commune de Mhère.

▪ Année 1892

Election d'un maire

Par suite du décès de Monsieur Eugène DUPIN, c'est M. Philippe DUPIN qui est nommé à sa place le 14 Janvier 1892 en attendant les prochaines élections municipales prévues le 15 Mai de la même année. M. CHATELIN est reconduit dans ses fonctions d'adjoint.

Chemin de fer local

M. le Préfet demande une souscription communale pour établir un chemin de fer local. La commune de Gâcogne, étant sans ressource, est dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande.

Transfert du Bureau de Poste de Raffigny à La Roche

Le facteur boîtier, installé à la ferme de L'Huis-Dupin depuis 1878, est sans cesse tracassé par le nouveau fermier et ce, depuis le décès de M. Eugène DUPIN, propriétaire du local occupé par le facteur. Pour mettre fin à cette situation, le Conseil décide que le bureau de poste devra être transféré ailleurs. M. CHATELIN, Adjoint au Maire, offre sa maison située à La Roche pour installer provisoirement le bureau et ce, pour une durée maximum de 15 mois.

Le Conseil donne son accord pour ce transfert à La Roche, le nouveau local étant considéré comme mieux situé que celui de Raffigny et plus à la portée du public. La demande d'autorisation correspondante est adressée à M. le Directeur des Postes pour que l'aménagement du bureau de poste soit fait rapidement et selon les normes pour le bon fonctionnement du service.

Elections Municipales

C'est M. Etienne CHATELIN qui est proclamé maire. M. Jean RABEUX est nommé adjoint.

Autorisation d'installation du bureau de poste à La Roche

Le Directeur des Postes transmet par courrier l'autorisation d'aménager le nouveau bureau de poste à La Roche . Il insiste sur le fait que le propriétaire ne doit créer aucun ennui au facteur-boîtier. Le Conseil vote la somme de 150 F pour cet aménagement.

#### Demande d'un bureau de poste d'Etat

En raison des maigres ressources que possède Gâcogne, le Conseil demande à l'Administration de bien vouloir accorder à la Commune un bureau de Poste d'Etat à la place du bureau municipal. La réponse du Sous-Préfet précise que pour devenir un bureau de poste d'Etat, il faut que la Commune s'engage à fournir gratuitement, pendant 18 ans, le local nécessaire au fonctionnement du service et au logement du Receveur. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les conditions imposées, à savoir : fourniture gratuite du local pendant 18 ans pour l'obtention d'un bureau d'Etat.

#### ▪ Année 1894

##### Etude du chemin de Pert

Il est décidé que l'étude du chemin de Pert à la route N° 17 est prioritaire (chemin N°10 Gâcogne-Pert-Brassy). Un emprunt de 4 800 F est contracté sur 25 ans pour la réalisation de ce chemin.

##### Sécheresse

M. le Préfet accorde une subvention de 229 F à la Commune de Gâcogne destinée à être répartie entre les personnes éprouvées par la sécheresse.

##### Construction d'une nouvelle Mairie

La décision est prise de construire une nouvelle mairie et de réparer l'ancienne qui devrait servir à agrandir les logements de l'instituteur et de son adjoint.

#### ▪ Année 1895

##### Construction d'un mur de clôture entre l'école et la mairie

Des murs de clôture vont être construits pour séparer la cour de l'école des garçons de la nouvelle mairie.

##### Prolongement du chemin N° 11 jusqu'au hameau du Gravet

Il est prévu que le chemin N° 11 reliant Gâcogne à Parjot aboutisse au hameau du Gravet, sur la route N° 77bis . Une étude va être faite dans ce sens.

#### ▪ Année 1896

##### Elections Municipales

M. Etienne CHATELIN est proclamé maire pour la seconde fois. M. Edme BONORON est nommé adjoint.

##### Assistance aux indigents

Treize indigents auront droit au pain durant l'hiver 1896-1897 et treize personnes seront admises à l'assistance médicale gratuite (loi du 15/07/1893).

#### ▪ Année 1897

##### Chemin vicinal Gâcogne-Parjot

Le dossier et les plans du chemin vicinal N° 11 devant relier Gâcogne à Parjot ont été établis. Le coût total de l'opération est de 24 129 F.

##### Procès-verbal d'enquête du chemin de Parjot

Des observations contradictoires sont relevées dans ce procès verbal :

. Certains ne veulent pas du chemin car il occasionne trop de dégâts. La Municipalité estime que ce chemin a été bien tracé et qu'il faut bien qu'il passe. En conséquence, ces observations ne peuvent être prises en compte.

. Les habitants de Parjot veulent bien que le chemin soit construit, mais à la condition qu'il aboutisse au chemin N° 17 de Lormes à Autun. Le Conseil estime que le désir des habitants de Parjot sera satisfait dès que les ressources de la commune le permettront et qu'une nouvelle étude sera faite en tenant compte de ce prolongement.

##### Récoltes détruites par la grêle

Une forte grêle tombée le 29 Juin sur le territoire de Gâcogne a non seulement détruit toutes les récoltes, mais a aussi occasionné des dégâts importants aux maisons d'habitation et aux édifices communaux. Des réparations urgentes : grande quantité de vitres cassées à l'école et à l'église ainsi que réfection de la toiture de l'église devront être faites en urgence . A cet effet, un secours est demandé au Conseil Général.

▪ **Année 1898**

Projet de création d'une gare

La Municipalité de Gâcogne désire qu'une gare soit établie pour desservir les intérêts de la Commune de Gâcogne, par suite du chemin de fer de Corbigny à Saulieu, au lieu-dit « La Maison de Pierre », sur la route N° 17 à l'embranchement des chemins de Gâcogne à Brassy.

Le bureau de poste municipal devient bureau d'Etat

La Direction des Postes accepte que le bureau de Poste municipal de Gâcogne devienne bureau d'Etat. La Municipalité s'engage à laisser à titre gracieux à l'Administration des Postes le matériel installé au bureau de Poste de Gâcogne. Quant au local situé à La Roche où fonctionne le bureau de poste et où loge le facteur receveur, le propriétaire s'engage à le laisser à l'Administration moyennant un prix de location de 150 F/an pour une durée ne devant pas dépasser trois années. Avant l'expiration de ce délai, la Municipalité s'engage à faire construire, aux frais de la Commune et dans le Bourg, une nouvelle poste sur présentation de plans et devis établis par l'Administration des Postes. Si ces décisions sont approuvées, le Maire prévoit de chercher rapidement un terrain.

Demande de création de deux foires à Gâcogne

Une demande est adressée au Préfet pour la création de deux foires à Gâcogne : les 15 Avril et 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année. Les raisons en sont les suivantes :

- . Gâcogne est un village essentiellement agricole. Sa population excède 1 200 habitants. Deux foires annuelles permettraient l'écoulement de ses produits, notamment la vente du bétail, des porcelets au printemps et des porcs gras en hiver.
- . Gâcogne est relié aux villages voisins par de bons chemins et traversé par la Nationale 77 bis.
- . Qu'une gare sera prochainement établie à proximité, sur la ligne de chemin de fer local de Corbigny à Saulieu

Prolongement du chemin N° 11 Gâcogne Parjot jusqu'à la route N° 17

Adoption du projet de prolongement du chemin de petite communication N° 11 Gâcogne Parjot jusqu'à celui de grande communication N° 17 Lormes à Autun, soit 850,90 m.

▪ **Année 1899**

Construction d'un bureau de Poste dans le Bourg

Le 8 Janvier 1899, le Conseil décide à l'unanimité l'acquisition d'un terrain dans le Bourg et approuve les plans et devis conçus pour la construction d'un bureau de Poste, lequel sera construit en pierre dure de Courson et non pas en granit comme le prévoyait le projet initial. L'architecte précise que les moyens de production, assez faibles en temps normal dans les carrières de Lormes, se trouvent encore réduits en ce moment par la pénurie d'ouvriers et qu'il serait matériellement impossible aux exploitants des carrières de fournir les matériaux nécessaires pour permettre la couverture du bâtiment avant l'hiver. Persister à exiger toute la fourniture en granit serait renvoyer à l'année prochaine le gros œuvre de la construction. L'emploi en élévation de la pierre de Courson se fait couramment dans la région et donne aux constructions un aspect plus clair. En conséquence, la Municipalité donne l'autorisation à l'entrepreneur de substituer de la pierre de Courson dans le bâtiment, à partir du dessous des appuis des fenêtres du rez-de-chaussée, toute la pierre de taille en dessous de ces appuis et les appuis eux-mêmes de toutes les fenêtres restant en granit, comme prévu au devis.

Un emprunt de 10 000 F est contracté pendant 30 années pour financer le coût de cette construction.

Construction du chemin N° 5 reliant Gâcogne à Saugny

La Commune contacte un nouvel emprunt de 3 400 F pour la réalisation de ce chemin.

▪ **Année 1900**

Chemin N° 11 de Gâcogne à Parjot

Les ressources nécessaires au paiement de ce chemin seront assurées au moyen d'un emprunt de : 9 064 F. Sa continuité, de Parjot à la route N° 17 de Lormes à Ouroux, fera l'objet d'un second emprunt de 2 978 F.

Bureau télégraphique

La commune étant déjà pourvue d'un établissement de facteur receveur, vote à l'unanimité la création d'un bureau télégraphique municipal. Cette installation se fera dans les conditions suivantes :

1°) La commune contribuera à la dépense de premier établissement de la ligne à raison de 100 F par Km de ligne aérienne à construire (fil compris) et 50 F par Km de fil posé ou à poser sur un appui déjà existant.

2°) L'Etat fournira et entretiendra le matériel télégraphique qui reste sa propriété.

3°) Il est décidé que le service télégraphique sera installé chez le facteur receveur qui en assurera la fonction, sous réserve qu'il sera en mesure de se faire suppléer pendant la durée de ses tournées de distribution postale et que la commune lui allouera une indemnité suffisante pour le rémunérer du surcroît de travail qui lui sera imposé. (Il est décidé que ce sera l'épouse du facteur receveur qui assurera cet intérim).

. Les travaux d'installation du service et de sa maintenance sont décidés sous la direction d'un Agent des Postes et Télégraphes.

. Pour assurer le secret des dépêches, l'entrée de la salle des appareils sera interdite à toute personne étrangère au service.

. La distribution des télégrammes d'arrivée sera confiée à des agents choisis par le facteur receveur et agréés par l'Administration des Postes. C'est à M. LARIVE Louis que sera confiée cette mission. Son salaire sera fixé à 100 F pour la distribution gratuite des dépêches sur tout le territoire de Gâcogne, somme qui sera réajustée en fin d'année en fonction du nombre de télégrammes reçus. La commune devra supporter l'intégralité des dépenses afférentes à l'exécution de ce service.

Rattachement au réseau téléphonique départemental

M. le Préfet propose à la commune de participer à l'organisation d'un réseau téléphonique départemental. La Municipalité décide le rattachement de Gâcogne à ce réseau.

Elections Municipales

. M. Etienne CHATELIN est proclamé maire pour la troisième fois ;

. M. Edme BONORON est reconduit dans ses fonctions d'adjoint, pour la seconde fois.

▪ **Année 1901**

Maintien à la Poste des heures d'ouverture dominicales

M. le Directeur des Postes et Télégraphes de la Nièvre demande que le bureau de Poste de Gâcogne ne soit ouvert le dimanche qu'en une seule et unique vacation, à savoir : de 8 h à 12 h au lieu de 8 h à 10 h et de 12 h à 15 h. Le Conseil marque son désaccord et demande le maintien des heures habituelles, soit l'ouverture de la Poste le matin et l'après midi de chaque dimanche.

Refus d'une augmentation de crédit pour le chauffage de l'école

L'instituteur de Gâcogne demande une augmentation de crédit pour le chauffage des classes. Le Conseil rejette unanimement cette demande, considérant que le crédit alloué depuis 1898 est suffisant.

▪ **Année 1902**

Construction à envisager pour la laïcisation de l'école des filles

M. le Sous-Préfet de Clamecy insiste par courrier sur la nécessité de laïciser l'école des filles. La réponse de la Municipalité est la suivante :

Il n'existe, dans le Bourg ni à proximité, aucune maison réunissant les conditions nécessaires pour l'installation d'une école. La commune sera donc obligée de recourir à une construction. Une commission est nommée ayant la charge de rechercher un emplacement convenable pour la construction d'une école de fille laïque.

#### Demande d'autorisation pour le maintien de l'école religieuse des filles

M. le Sous-Préfet de Clamecy transmet à la commune de Gâcogne un courrier de la Supérieure des Sœurs de la Sainte Famille de Besançon demandant l'autorisation prescrite par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 de poursuivre l'enseignement dispensé à l'école des filles de Gâcogne. En réponse, la Municipalité ne tarit pas d'éloges sur la tenue de cette école qui, chaque année, a des élèves reçues au certificat d'études et qui obtient souvent les premiers rangs du Canton de Corbigny. Ce qui a d'ailleurs valu une récompense à la Directrice de l'école. La troisième sœur de la même congrégation est également très appréciée dans la commune car elle soigne les malades avec un grand dévouement. Le Conseil demande à l'unanimité que les trois religieuses de Gâcogne soient maintenues dans leurs fonctions qui ont toujours été exercées avec « tant de zèle et de qualités ».

#### Décision de l'emplacement de l'école des filles

La Commission chargée de trouver un emplacement pour la construction d'une école de filles a décidé d'adopter la proposition de M. le Sous-Préfet de Clamecy qui consiste à prolonger au sud la bâtiment actuel de l'école des garçons pour le transformer en groupe scolaire.

#### ▪ Année 1903

##### Projet de construction de l'école laïque de filles

M. l'Inspecteur d'Académie invite la Municipalité à s'occuper de la construction d'une école de filles. Le Conseil décide de faire dresser les plans et devis par M. GAY, Architecte.

##### Etat des chemins à construire

La Municipalité dresse l'état des chemins qu'elle désire construire dans un délai maximum de dix ans :

- 1) Chemin N° 5 de Saugny à la route N° 17 de Lormes à Ouroux .
- 2) Chemin de Gâcogne à Parjot N° 11.
- 3) Chemin de Rhuère à la route N° 77 bis (N° 7)
- 4) Chemin de Gâcogne à Fragny N° 8

##### Approbation du projet de l'École des filles

- Les plans et devis de l'école des filles établis par M. GAY, architecte à Corbigny sont approuvés à l'unanimité. Le coût de l'opération est de 18 000 F pour la réparation et l'agrandissement de l'école existante. La partie non subventionnée, soit 9 010 F fera l'objet d'un emprunt sur 30 ans.

#### ▪ Année 1904

##### Elections Municipales

- . M. Etienne CHATELIN est proclamé maire pour la quatrième fois.
- . M. Edme BONORON reste son adjoint.

#### ▪ Année 1905

##### Rémunération pour transport particulier

La somme de 7 F, prélevée sur les fonds libres de la commune, est accordée au Sieur PREGERMAIN Mary, cultivateur à Gâcogne, pour le transport du nommé GRIEUX Arsène à Corbigny, arrêté le 24 Décembre 1904 à Gâcogne, inculpé de meurtre.

##### Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

La loi du 14 Juillet 1905 prévoit une assistance obligatoire accordée aux vieillards, infirmes et incurables. Le taux de cette allocation mensuelle est fixé à la somme de 12 F sur la commune de Gâcogne.

#### ▪ Année 1906

##### Demande d'un délai d'attente pour la réalisation de l'école laïque de filles

En février le maire transmet au conseil le dossier relatif à la construction d'une mais on d'école de filles en même temps que celui de la réparation de l'école des garçons, accompagnés d'une lettre de M. le Sous-Préfet proposant la somme de 669 F pour compléter la part de la commune dans cette construction. Le conseil décide qu'un délai d'attente lui est nécessaire avant de se prononcer sur ces sujets, en particulier pour le vote de l'emprunt relatif à la construction projetée.

#### Adoption du projet de prolongement du chemin vicinal N° 11

Considérant que le prolongement de ce chemin, reliant Gâcogne à Parjot jusqu'au chemin de grande communication N° 17 Lormes à Autun, est d'une grande utilité, le projet correspondant est définitivement adopté.

Depuis 1887, le service militaire obligatoire depuis 1872 est passé de 3 ans (au lieu de 5 auparavant). La loi de 1905 le réduisit à 2 ans. Plus tard, et pour cause, en 1913, une loi le rétablit à 3 ans. Durant la période de 17 ans parcourue ci-dessus, de très nombreuses demandes de dispenses de service militaire, d'exemption de période d'exercice ou de rappel de soldats dans leur foyer semblent avoir été accueillies favorablement par la municipalité. Ces demandes émanaient de pères de famille nombreuse, de jeunes gens dont l'activité à maison ou plus particulièrement à la ferme était indispensable pour assurer la subsistance de la famille souvent composée de parents infirmes ou âgés.

---

#### **Comment analyser la situation de Gâcogne durant les dix sept années de la Troisième République allant de 1888 à 1906 ?**

Si la III<sup>ème</sup> République, de 1888 à 1906, fut marquée par une instabilité ministérielle, des renversements de majorités et la valse des cabinets éphémères, les élus de la commune de Gâcogne manifestent au contraire une forte stabilité. Prenons le cas de M. Etienne CHATELIN qui sera élu Maire au cours des élections municipales de 1892 – 1896 – 1900 et 1904, c'est-à-dire quatre fois de suite durant la période de référence. Au travers de ses décisions, M. Etienne CHATELIN apparaît résolument conservateur, homme de bon sens, mais aussi de progrès. Expert agricole, il sera favorable aux méthodes scientifiques de culture et d'élevage. Il poursuivra l'œuvre des DUPIN en ce sens :

- . qu'il agira en faveur du désenclavement des hameaux (Parjot, Pert, etc...) ;
- . qu'il soutiendra, dans un souci de bon fonctionnement du Service Postal, comme l'avait fait M. Eugène DUPIN, la position du postier pour qu'il puisse travailler dans les meilleures conditions possibles,
- . qu'il favorisera la pénétration du progrès pour servir les intérêts de la Commune tels que :
  - la création de la Gare de chemin de fer Brassy-Gâcogne, mise en service le 4/08/1901,
  - la construction d'une nouvelle Poste,
  - l'installation d'un Bureau télégraphique,
  - le rattachement de Gâcogne au réseau téléphonique,
  - Il ira même jusqu'à demander au Préfet qu'une délégation d'ouvriers de Gâcogne puisse visiter l'Exposition Universelle de 1889.

A l'inverse :

- Il résistera jusqu'au bout de ses possibilités à la création d'une école laïque pour les filles, estimant que celle dirigée par des religieuses et fondée par M. Eugène DUPIN, suffisait largement,
- Il exigera que chaque dimanche, la poste soit ouverte non seulement le matin, mais aussi l'après-midi.

Bref, réputé pour être également très rigoureux avec son propre personnel, il semble qu'il faisait la pluie et le beau temps dans la Commune. La preuve que contrairement à certaines tendances et malgré la misère qui sévissait chez certains habitants, Gâcogne n'avait pas encore glissé du conservatisme au socialisme.

Notre prochain récit nous conduira vers la période tragique de la Première Guerre Mondiale, pressentie par les plus perspicaces, qui redoutent de plus en plus la signification des alliances européennes, en même temps que l'inimitié qui règne entre la France et l'Allemagne. Cette tragédie décimera la population masculine active et tout particulièrement celle de Gâcogne qui pleurera 43 de ses enfants.

Camille Debèze